

Finances

REF : DAF2012030

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à l'OPH d'Aubervilliers dans le cadre du protocole CGLLS 2009-2014

EXPOSE :

L'OPH d'Aubervilliers, premier bailleur social de la commune, avec un patrimoine de 7 713 logements, essentiellement collectifs (99,6 %) est entré dans un nouveau protocole de consolidation de ses comptes auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) en 2009, le troisième, après ceux des périodes 1992-1996 et 2000-2004.

Les travaux de réhabilitation, qu'ils soient dans le cadre de l'ANRU ou non, appellent pour l'OPH des besoins en terme de fonds propres et de trésorerie. C'est à ce titre que le protocole de consolidation intervient, fixant à l'OPH des objectifs et un plan de financement qui engage les différents partenaires.

Pour la commune d'Aubervilliers, une participation au financement du programme patrimonial à hauteur 1,5 M€ est prévue pour la période 2009-2014.

300 000 € sur chacun des exercices 2009, 2010 et 2011 ont déjà été versés à ce titre.

Pour 2012, la participation de la Ville est également de 300 000 € sous forme d'une subvention d'équipement amortissable sur 15 ans.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012030

Signataire : MP

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à l'OPH d'Aubervilliers dans le cadre du protocole CGLLS 2009-2014

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2012 de la commune,

Vu la délibération n° 143 du 23 juin 2010 autorisant le maire à signer le protocole de consolidation de l'OPH d'Aubervilliers pour les années 2009-2014,

Vu ledit protocole de consolidation,

A l'unanimité, les administrateurs de l'OPH d'Aubervilliers ne participant pas au vote

DELIBERE :

ATTRIBUE à l'OPH d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 300 000 € dans le cadre du protocole de consolidation de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice sur l'imputation :

service	opération/ chapitre	article	fonction	code action
203	090	204172	72	OPHLM

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué